



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Basse-Terre, le 9 décembre 2020

**LUTTE CONTRE L'IMMIGRATION IRRÉGULIÈRE
Reconduite à la frontière de ressortissants haïtiens**

Ce mercredi 9 décembre, 9 ressortissants haïtiens en situation irrégulière, tous des hommes célibataires et sans charge de famille, ont été reconduits.

La préfecture rappelle qu'à aucun moment cet éloignement n'a concerné des femmes et des enfants.

L'opération s'est déroulée sous le contrôle étroit du juge, dans le strict respect des règles de droits et procédures.

Ainsi, par décision du mardi 8 décembre, le tribunal administratif de Basse-Terre a reconnu la légalité de ce vol, tout comme la Cour Européenne des droits de l'Homme, saisie par les intéressés, par décision du mercredi 9 décembre 2020.

De plus, toutes les précautions ont été prises pour garantir la sécurité sanitaire des personnes éloignées, en lien avec les autorités haïtiennes, qui ont autorisé le vol.

Par ailleurs, préalablement à l'éloignement, les services préfectoraux ont procédé à un examen individuel de situation, notamment au regard de la vie privée et familiale, du droit d'asile. L'assistance d'un avocat et d'un interprète a été systématiquement proposée ainsi que la possibilité de communiquer avec le consulat général d'Haïti ou tout autre personne.

Enfin, pour ceux qui le souhaitent, la possibilité de solliciter une aide au retour auprès de Office Français de l'immigration et de l'intégration (OFII) a été proposée.